

Une des sociétés.	Montant souscrit.
Arthabaska.....	\$375
Beauharnois.....	271
Bonaventure, No. 1.....	152 60
Bonaventure, No. 2.....	159 60
Brome.....	289
Charlevoix, No. 1.....	251 50
Charlevoix, No. 2.....	177
Chambly.....	280
Chicoutimi et Saguenay.....	598
Compton.....	285
Hochelaga.....	298
Jacques-Cartier.....	270
Laprairie.....	872
Laval.....	268
Lotbinière, No. 1.....	257
Lotbinière, No. 2.....	153 50
Mégantic, No. 1.....	134
Mégantic, No. 2.....	138
Missisquoi.....	267
Montréal.....	214
Nicolet, No. 1.....	724
Nicolet, No. 2.....	158
Portneuf.....	369
Richmond.....	376
St. Jean.....	267
St. Hyacinthe.....	700
Témiscouata.....	266 67
Trois-Rivières.....	200
Vaudreuil, No. 1.....	200
Vaudreuil, No. 2.....	136
Verchères, No. 1.....	308
Verchères, No. 2.....	658 59

Nous empruntons au "Courrier de St. Hyacinthe" la réclamation qui suit, et que nous sommes heureux de corriger dans le tableau qui précède en publiant le chiffre de la souscription de la Société du comté, bien que le chiffre officiel ne s'élève qu'à 300 et quelques dollars :

Nous nous permettrons de faire remarquer à M. le Rédacteur de la *Revue Agricole*, que la liste ci-dessus, qu'il publie, contient une inexactitude, sans doute involontaire de sa part, au détriment du comté de St. Hyacinthe.

Dans cette liste, le comté de St. Hyacinthe occupe le dernier rang, sa souscription n'étant portée qu'à \$162; or, d'après les renseignements que nous avons pris à des sources officielles, une seule paroisse, une des moindres du comté sous le rapport de la population, St. Barnabé, a souscrit \$112. La souscription totale du comté se monte à près de \$700.

Ainsi, nous ne nous trouvons réellement surpassés que par les comtés de Bagot et de Montcalm pour le montant de ces souscriptions.

Nous occupons le troisième rang au lieu du dernier que la liste ci-dessus nous assigne.

PARTIE NON-OFFICIELLE.

L'AGRICULTURE DANS LE COMTE DES DEUX-MONTAGNES.



UE le cultivateur, muni d'une race chétive de 5 à 6 vaches auxquelles il apporte aucune attention, change sa méthode ruineuse de semer son grain afin de le vendre aussitôt récolté, soit au marchand, soit au distillateur, qui enrichit la plupart du temps à son détriment, améliore, surveille, augmente son troupeau, et il commencera à s'apercevoir qu'il faisait autrefois fausse route, et qu'au contraire en portant toute sa surveillance à son bétail, il réalisera avec le produit de sa laiterie autant et plus que sa terre pouvait lui donner en l'exploitant incessamment, et il obtiendra de plus un engrais volumineux et riche qui rendra au sol sa fertilité primitive; car les animaux bien nourris, fournissent constamment plus et de meilleurs fumiers que ceux soumis à une alimentation pauvre et insuffisante.

Amendements calcaires primes.

Que l'on décerne aussi des prix pour les

amendements calcaires, car il est constaté que le sol est dépourvu en grande partie de ces agents chimiques et indispensables, que les récoltes ont entièrement épuisé; que le fumier, sans l'intervention des chaulages, exerce une influence médiocre et peu sensible, au lieu qu'il nous est enseigné par tous les auteurs, que la chaux introduite dans les terres légères, sablonneuses, change leur caractère dominant; elle fournit une consistance dont elles étaient dépourvues. Dans les terres argileuses, compactes, elle devient au contraire l'adhérence du sol qui se trouve assaini et se réchauffe plus à bonne heure au printemps; dans les terrains chaulés, les récoltes sont moins exposées à la verse, la paille acquiert une rigidité qui lui permet de se soutenir, le grain subit également son influence et augmente en poids.

La chaux a de plus le pouvoir de détruire les insectes de diverses espèces.

Engrais verts primes.

Que des prix soient aussi accordés pour les guérets d'été ensemencés de plantes qui